

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 02-433-1932 promulguant: à la Côte française des Somalis l'arrêté de Ministre des colonies du. 30 mai 1921, modifiant l'arrêté du 21 avril 1919, réale mentant l'attribution des se Cours,

n° 02-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion l'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et Arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'arrêté du Ministre des colonies du 30 mai 1921, modifiant celui du 21 avril 1919, réglementant l'attribution des secours,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté du Ministre des colonies du 30 mai 1921 susvisé, modifiant l'arrêté du 21 avril 1919 réglementant l'attribution des secours Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac